



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutualité sociale agricole

Question écrite n° 52663

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les conséquences de la prochaine disparition du BAPSA, qui n'est pas sans inquiéter les responsables de la MSA. En particulier, le financement des prestations du régime des non-salariés agricoles va causer de grandes difficultés pour le budget de l'année prochaine. Il lui demande quelles mesures sont prévues pour faire face à cette situation et rassurer le monde des non-salariés agricoles dans l'inquiétude.

Texte de la réponse

Concernant le financement du régime de protection sociale des non-salariés agricoles, il convient tout d'abord de rappeler qu'il n'existe aucun risque de non-versement des prestations par ce régime. Comme c'est le cas depuis plus de quarante ans pour les régimes agricoles, et comme c'est le cas pour l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale, les engagements pris seront tenus par la collectivité nationale. Il est cependant exact que des difficultés portant sur l'équilibre comptable du régime des non-salariés agricoles sont apparues en 2004 et 2005. Le Gouvernement est pleinement conscient du fait que, si un déficit peut être accepté sur une ou deux années, il est nécessaire de trouver rapidement des solutions permettant de retrouver un équilibre pérenne. Ces solutions doivent tenir compte du fait que, compte tenu de la situation démographique du régime, plus de 80 % de ces recettes proviennent de la solidarité nationale et de la solidarité interprofessionnelle. Elles doivent donc s'inscrire dans le cadre des grands équilibres des finances publiques, et donc de celui du budget de l'État. D'ores et déjà, le Gouvernement a diligenté une mission des inspections générales des finances, des affaires sociales et de l'agriculture pour étudier les différentes solutions. Celle-ci rendra ses conclusions durant le premier trimestre 2005. Elles permettront d'éclairer le Gouvernement et la représentation nationale sur les décisions à prendre. Des décisions pourront donc être prises au cours de cette année.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52663

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9584

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1023